

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Août 2017

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 24 août 2017, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, M. Bellanger, M. Jarry, Mme Planchenault, Mr Travers et Mme Vilfeu.

Absents excusés : Mmes Marie-Josèphe Thériau (pouvoir donné à Mme Manceau), Nathalie Forêt Vettier (pouvoir donné à Mme Vilfeu), Nathalie Marteau, Laurence Peltier, Annie Hiland, Mrs Xavier Pottier (pouvoir donné à Mr Brunet) et Jérôme Beunard.

Secrétaire de séance : M. Serge Brunet

Ordre du jour :

- ☞ Installation de S. VILFEU, conseillère municipale, en remplacement de R. GODIN
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires : résultats appel offres et passation marchés
- ☞ Passation d'une convention avec Ahuillé pour le fonctionnement d'un accueil de loisirs du 28 août au 1er septembre 2017
- ☞ Questions diverses

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal des 22 et 30 juin 2017

Ces comptes rendus sont approuvés sans observation particulière.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil Municipal

Droit de préemption urbain

Date	Usage bien	Adresse	Réf. cadastrales	Contenance	Suite donnée
25/07/2017	Habitation	5, Rue des Ecoles	AK 580 AK 582	41 M ² 301 M ²	Renonciation

Devis divers acceptés : Acquisition d'un limiteur de son pour la salle de loisirs, auprès de la SARL Club Service de Briollay (49), au prix de 3 774,00 € TTC. Il est installé et branché. Il est réglé à 87 décibels. Ce seuil pourrait être remonté si la commune réalise des travaux d'amélioration du bâti (par exemple, la réduction de l'impact des bouches d'entrée d'air).

INSTALLATION DE Sylvie VILFEU, CONSEILLERE MUNICIPALE

M. le Maire stipule que, par courrier reçu le 28 juillet 2017, M. Roger GODIN, élu sur la liste « Montigné, un nouvel élan avec vous » l'a informé de sa démission du Conseil Municipal pour raisons professionnelles.

Aussi, conformément à l'article L.270 du Code Electoral et au vu des résultats des élections municipales du 23 mars 2014, Mme Sylvie VILFEU remplace M. Roger GODIN au sein du Conseil Municipal. Cette dernière intègre les commissions vie associative/communication et Finances.

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et conformément au règlement de consultation, le Conseil Municipal :

- accepte les offres des entreprises mieux-disantes ci-après :

Lot N°	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT du marché de base	Montant HT des options retenues	Montant total du marché
1	Maçonnerie et démolitions	BTEM Louverné	61 986,45 €	0,00 €	61 986,45 €
2	Charpente, Murs ossature bois, Bardage	Lot infructueux – Aucune offre pour ce lot			
3	Menuiseries extérieures	Ets BARON Changé	24 725,00 €		24 725,00 €
4	Menuiseries intérieures bois	Ets MONNIER St Martin du Limet	26 101,48 €		26 101,48 €
5	Cloisons sèches – Isolations - Plafonds	Ets ACTIS LATOUR – Changé	40 929,94 €		40 929,94 €
6	Peintures – Sols souples	Ets GERAULT Laval	30 003,08 €		30 003,08 €
7	Carrelage - Faïence	1 seule offre pour ce lot dont le montant est supérieur de 30 % à l'estimation du maître d'œuvre			
8	Plomberie – Chauffage - VMC	1 seule offre pour ce lot dont le montant est très supérieur (100 %) à l'estimation du maître d'œuvre			
9	Electricité	1 seule offre pour ce lot dont le montant est supérieur de + de 80 % à l'estimation du maître d'œuvre			
	TOTAUX		183 745,95 €		183 745,95 €

- déclare infructueux les lots N° 2, 7, 8 et 9 pour lesquels un nouvel appel d'offres sera lancé début septembre,
- autorise le Maire à signer les marchés des 5 lots retenus.

ACCUEIL DE LOISIRS du 28 Août au 1^{er} septembre 2017

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec Ahuillé pour la mise en place d'un accueil de loisirs du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre 2017, s'adressant aux enfants de 3/11 ans de Montigné et d'Ahuillé. L'accueil se déroulera à Montigné et sera encadré par des animateurs rémunérés par Montigné et Ahuillé. La commune prendra en charge l'ensemble des frais de fonctionnement et les répartira ensuite entre les 2 communes au prorata du nombre d'enfants présents. Le conseil donne son accord pour signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Parc de la Sémondrière :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec M. de BELLECOUR pour l'entretien du Parc de la Sémondrière, Route de L'Huisserie. Cette convention définit les modalités de mise à disposition du parc par Mr de Bellecour et les conditions d'entretien par la commune. La commune assure uniquement un entretien sommaire, à savoir, 1 à 2 tontes par an.

Aménagement Rue des Lauriers : Une réunion portant sur la réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales s'est tenue le 23 août entre la commune, le bureau d'étude (Kaligéo) et Laval Agglo. Le passage caméra confirme la nécessité de revoir intégralement le réseau d'eaux usées. Le réseau d'eaux pluviales, quant à lui, est conforme. Les travaux de réfection du réseau d'eaux usées est de compétence de Laval Agglo donc sous maîtrise d'ouvrage de Laval Agglo. Le planning de travaux n'est pas défini. Une nouvelle rencontre est prévue semaine 36 en associant également le Conseil départemental et Territoire Energie Mayenne pour définir le planning d'intervention de chacun.

Demande d'investissement en petit matériel de l'école Pablo Picasso : Accord donné sur le montant suivant demande écrite de l'école Pablo Picasso (renouvellement du matériel de cuisine pour 292,16 € TTC)

Demande fourniture pour services techniques : Le devis de petit outillage des Ets BEAUPLET-LANGUILLE, d'un montant de 489,49 € HT, est accepté pour équiper le véhicule de Tony Aubert.

Emploi d'avenir : Dylan Neveu a adressé un courrier à l'attention de Xavier Bertron président de l'ASLM et à Nathalie Manceau les informant de ses recherches d'emploi et d'un éventuel départ de son poste si ces dernières aboutissent aux environs du 11 septembre 2017. Voir pour un éventuel remplacement à compter du 11 septembre pour les TAP et l'accueil de loisirs du soir.

TAP : une commission extra-municipale composée d'élus de la commission enfance jeunesse - vie scolaire, des directeurs des 2 écoles, des représentants des parents d'élèves, et d'un référent du personnel municipal au service périscolaire va être mise en place fin septembre début octobre avec pour objet d'engager une concertation sur le devenir des TAP. Une décision sera prise au plus tard fin décembre 2017 quant à la poursuite ou non des TAP à la rentrée scolaire 2018/2019, afin que les familles puissent s'organiser, dans l'hypothèse d'un retour à la semaine de 4 jours.

Dates commissions :

Commission Travaux : jeudi 7 septembre à 18 h en mairie

Commission Vie Associatives/Communication : semaine 36 - date à définir

Prochain conseil Municipal

Il aura lieu le jeudi 14 septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Visé par le secrétaire
de séance,

Le Maire,